



Préfet du Calvados

Élaboration du plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de l'Estuaire de la Dives

« Réunion publique de concertation »

Par arrêté préfectoral du 04 avril 2016, le Préfet du Calvados a prescrit l'élaboration du Plan de prévention des risques littoraux de l'estuaire de la Dives sur le territoire des communes de Cabourg, Dives-sur-mer, Periers-en-Auge et Varaville.

Une réunion publique de présentation du projet d'élaboration se tiendra le mercredi 25 mai 2016 à compter de 18h00 dans la salle polyvalente au 2 avenue du Grand Hôtel à Varaville (à proximité de la mairie).

Rappel :

Les documents d'élaboration du plan de prévention des risques littoraux de l'estuaire de la Dives, ainsi qu'un registre permettant de déposer d'éventuelles observations, sont mis à disposition du public dans les mairies concernées.

Ces documents d'information et de concertation sont également consultables sur le site internet des services de l'État dans le Calvados à l'adresse suivante : (<http://www.calvados.gouv.fr>).

Les demandes d'information sur le projet sont à adresser à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados - Unité Prévention des Risques - 10, Boulevard du Général Vanier - CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4